

13 JANVIER 2026

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2026 dans la salle de l'hôtel de ville, au 137 route 132 Ouest, Percé, à laquelle sont présentes madame la conseillère Doris Réhel et messieurs les conseillers Harold Aubut, Renaud Langlois, Michel Rail, Emmanuel Estérez et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

Est également présent monsieur Paul Élie Hioba Hioba, directeur général adjoint / travaux publics.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉS. NO. 004-01-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

RÉS. NO. 005-01-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement que les procès-verbaux des séances des séances tenue les 09 décembre 2025, le 20 décembre 2025 et le 05 janvier 2026 soient et sont approuvés tel que rédigé.

MOT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

RÉS. NO. 006-01-2026

APPROBATION DES COMPTES

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Langlois et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la liste des déboursés pour la période du 01 décembre 2025 au 31 décembre 2025 au montant de 1 551 805 \$, la liste des comptes à payer au 12 janvier 2026 au montant 231 766,94\$.

8

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

RÉS. NO. 007-01-2026

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 645-2025 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
REVISÉ DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 645-2025 intitulé « Règlement numéro 645-2025 portant sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élu(es)s municipaux de la Ville de Percé » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comporte des modifications mineures par rapport à celui déposé lors de la séance du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 04 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement que le règlement 645-2025 intitulé « Règlement numéro 645-2025 portant sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élu(es)s municipaux de la Ville de Percé » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 008-01-2026

**ADOPTION DU RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 647-2025 RELATIVEMENT À LA
GESTION CONTRACTUELLE.**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 647-2025 intitulé « Règlement numéro 647-2025 relativement à la gestion contractuelle » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comporte des modifications mineures par rapport à celui déposé lors de la séance du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement que le règlement 647-2025 intitulé « Règlement numéro 647-2025 relativement à la gestion contractuelle » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 009-01-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 648-2025 RELATIVEMENT À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, SUIVIS BUDGÉTAIRES ET GESTION DE LA DETTE.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 648-2025 intitulé « Règlement numéro 648-2025 relativement à la délégation de pouvoirs, suivis budgétaires et gestion de la dette » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comporte des modifications mineures par rapport à celui déposé lors de la séance du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement que le règlement 648-2025 intitulé « Règlement numéro 648-2025 relativement à la délégation de pouvoirs, suivis budgétaires et gestion de la dette » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 010-01-2026

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS.

CONSIDÉRANT QUE le plan de classification et le calendrier de conservation a été approuvé en décembre 2023 par la Direction des Archives nationales du Québec et que ceux-ci dictent les délais de conservation et de destruction des documents détenus par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction de certains documents détenus par la Ville, et ce tel que détaillée dans la liste des documents à détruire en date du 19 décembre 2025;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement d'autoriser la destruction des documents détaillés dans la liste des documents à détruire en date du 19 décembre 2025 et d'autoriser la direction générale à procéder à la destruction des documents contenus dans la liste du 19 décembre 2025.

RÉS. NO. 011-01-2026

OFFRE DE SERVICE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ÉVALUATION DE L'ÉQUITÉ EXTERNE.

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du renouvellement de l'entente de travail avec le personnel cadre, il y a lieu de procéder à une évaluation de l'équité externe pour l'ensemble de ses postes cadres;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a déposé une offre de service pour l'évaluation de l'équité externe en date du 12 décembre 2025;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement d'accorder le mandat de procéder à l'évaluation de l'équité externe des postes cadre à l'Union des municipalités du Québec, selon leur proposition en date du 12 décembre 2025.

RÉS. NO. 012-01-2026

**OFFRE DE SERVICE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – EXERCICE DE
MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Percé doit procéder à un exercice de maintien de l'équité salariale en 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a déposé une offre de service pour un exercice de maintien de l'équité salariale en date du 12 décembre 2025;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement d'accorder le mandat de procéder à un exercice de maintien de l'équité salariale de l'Union des municipalités du Québec, selon leur proposition en date du 12 décembre 2025.

RÉS. NO. 013-01-2026

DEMANDE D'UNE INTERDICTION DE VOL AU-DESSUS DU VILLAGE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT l'écrasement d'un hélicoptère au centre du village le 5 août 2024

CONSIDÉRANT que le conseil municipal adoptait le 4 mars 2025 une résolution demandant l'institution d'une interdiction de survol du noyau villageois de Percé pendant les 3 mois les plus achalandés de la période touristique

CONSIDÉRANT que cette résolution a reçu l'appui des directions du Parc National de l'Île Bonaventure et du Rocher Percé et Géoparc Mondial Unesco de Percé

CONSIDÉRANT qu'une demande adressée à M. Michel Cordeau, inspecteur aérien pour Transport Canada est demeurée sans réponse malgré de nombreux rappels

CONSIDÉRANT que plusieurs incidents de survol à basse altitude et même de plusieurs atterrissages dans le périmètre urbain du village de Percé ont été constatés pendant l'été 2025

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu à l'unanimité de demander de nouveau une telle interdiction de vol du 15 juin au 15 septembre 2026, d'un rayon de 2.5 miles nautiques à 3 000 pieds centrée au-dessus du centre du célèbre Rocher percé (Coordonnées GPS : 48 52N/64 20W) qui engloberait le périmètre urbain du village ainsi que toutes les zones sensibles de par leur fréquentation et permettrait aux aéronefs en difficulté de diriger leurs manœuvres d'urgence vers la vaste zone agricole plus à l'ouest où il ne manque pas d'espace pour atterrir.

RÉS. NO. 014-01-2026

**ENTENTE DE TRAVAIL : DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR
INTÉRIM DE LA VILLE DE PERCÉ (SSI)**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Éric Blais à titre de directeur du Service de Sécurité incendie (SSI) par intérim le 05 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'entente de travail;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

DE LUI VERSER un salaire annuel correspondant à l'échelon 6 de la classe d'emploi 2 de l'entente de travail avec le personnel cadre 2021-2025 et de l'intégrer aux avantages prescrits dans ladite entente de travail. La période de travail est établie à 20 heures par semaine et la période de garde est établie de 8 h 00 et 17 h 00 au taux établi.

RÉS. NO. 015-01-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DE GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VAL D'ESPOIR POUR LE DÉNEIGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VAL D'ESPOIR.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité de gestion du centre communautaire de Val d'Espoir pour le déneigement du centre communautaire de Val d'Espoir en date du 05 janvier 2026;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière au montant de 500,00\$ du Comité de gestion du centre communautaire de Val d'Espoir pour le déneigement du centre communautaire de Val d'Espoir;

RÉS. NO. 016-01-2026

ACQUISITION D'EMPRISES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA STATION ET DU REMPLACEMENT DE PONCEAUX CAP-D'ESPOIR : 1) D'UNE PARTIE DU LOT 5 615 961, 2) D'UNE PARTIE DES LOTS 5 616 907 ET 5 616 932, ET 3) ; D'UNE PARTIE DU LOT 5 616 908, ET D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS REQUIS POUR CES ACQUISITIONS.

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des travaux de réfection de la route de la Station, il est requis d'acquérir certaines parcelles de terrains afin de permettre le remplacement de ponceau;

CONSIDÉRANT QUE, que les demandes ont été adressé aux propriétaires concernés et ceux-ci ont autorisé la réalisation des travaux et la cession d'une parcelle de leur terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou tout autre personne désignée par celui-ci à procéder à l'acquisition des parcelles suivantes, selon les modalités prévues dans les demandes d'acquisitions en date du 19 août 2025:

- d'une partie du lot 5 615 961,
- d'une partie des lots 5 616 907 et 5 616 932,
- d'une partie du lot 5 616 908,

et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour la réalisation de ces acquisitions;

RÉS. NO. 017-01-2026

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2026-2027– VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION, PROJET RÉFECTION DU CHEMIN VAL D'ESPOIR PHASE 1 (RGZ24384) : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, ou la mairesse suppléante, et le directeur général par intérim / le greffier par intérim à signer la convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027– volet redressement – sécurisation, projet réfection du chemin Val d'Espoir phase 1.

8

RÉS. NO. 018-01-2026

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2026-2027– VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION, PROJET RÉFECTION DU CHEMIN VAL D'ESPOIR PHASE 2 (AYL96496) : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, ou la mairesse suppléante, et le directeur général par intérim / le greffier par intérim à signer la convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027– volet redressement – sécurisation, projet réfection du chemin Val d'Espoir phase 2.

RÉS. NO. 019-01-2026

DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le Ministère ou des ententes conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:

DE DEMANDER au Ministère d'accorder à la Ville les permissions de voirie au cours de l'année 2025;

D'AUTORISER le directeur général ou tout autre personne nommée par celui-ci à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés, de remise en état des éléments de l'emprise, n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Ville s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il le sera nécessaire.

RÉS. NO. 020-01-2026

OCTROI DE DIVERS CONTRATS DE DÉNEIGEMENT : POINT D'EAU À VAL D'ESPOIR, POINT D'EAU DE BARACHOIS, ET L'OUVERTURE DE L'ENTRÉE ET COUR DE LA CASERNE DE POMPIERS À BARACHOIS.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement à l'unanimité de renouveler, pour la saison 2025-2026, les contrats de déneigement suivant :

- Déneigement du point d'eau à Val d'Espoir par Hervé Cloutier pour un montant de 1 000\$ plus les taxes applicables;

- Déneigement du point d'eau de Barachois par Sylvain Cloutier pour un montant de 600 \$ plus les taxes applicables;
- Déneigement pour l'ouverture de l'entrée et cour de la caserne de pompiers à Barachois à Sylvain Cloutier pour un montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables.

RÉS. NO. 021-01-2026

OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL POUR L'IMPLANTATION DE LA PLATEFORME INFONUAGIQUE « NERRI MUNICIPAL » À L'ENTREPRISE OCLAIR ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'offre de service non sollicitée datée du 13 novembre 2025 de l'entreprise OClair Environnement portant sur l'utilisation de la plateforme infonuagique « NERRI Municipal»;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme infonuagique « NERRI Municipal » pourrait permettre une gestion et un suivi plus efficace des installations septiques sur le territoire de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT les obligations déléguées aux municipalités par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement leur donnant la responsabilité d'en assurer la mise en application réglementaire sur son territoire, sa gestion et son suivi;

CONSIDÉRANT QUE les suivis des vidanges de fosses septiques, des entretiens des systèmes performants, des renouvellements annuels des contrats d'entretien, des rapports d'entretiens et des mises aux normes des systèmes ne répondant pas aux normes en vigueur, peuvent représenter un défi de temps et de gestion considérable pour l'officier municipal chargé de faire l'application des démarches exigées;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'avoir une entrée de données par nos mandataires pratiquement en temps réel, un « espace client » dans lequel un propriétaire pourra aller consulter une partie de son dossier septique et la possibilité de suivre le déplacement d'unités mobiles (ex. camions de vidanges septiques) à l'aide de coordonnées GPS;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve l'octroi d'un mandat professionnel la plateforme infonuagique « NERRI Municipal conformément selon l'offre de service daté du 13 novembre 2025;

ET D'AUTORISER le directeur général, ou tout autre personne désignée par celui-ci à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'entreprise OClair Environnement afin de donner plein effet à cette résolution,

RÉS. NO. 022-01-2026

OCTROI DE CONTRAT PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE À LA FIRME TETRATECH POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU).

II EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Tretatech pour l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion des actifs en Eau (PGA-EAU) selon l'offre de service professionnelles en ingénierie en date du 2 septembre 2005 au montant de 31 900 \$ plus les taxes applicables.

RÉS. NO. 023-01-2026

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE ces mandats des membres actuels au Comité consultatif d'urbanisme sont venus à échéance le 8 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures pour le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a reçu huit (8) candidatures

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement

DE NOMMER les personnes suivantes pour le Comité consultatif d'urbanisme :

- Madame Monique Collins (mandat un (1) an)
- Monsieur Sylvain Réhel (mandat un (1) an)
- Monsieur Mathieu Fleury (mandat deux (2) ans)
- Monsieur Christian Roy (mandat de deux (2) ans)

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL TOURISME PERCÉ 2025 – DÉCEMBRE 2025

Dépôt est fait du rapport annuel Tourisme Percé pour l'année 2025 par Mme Marie Leblanc.

RÉS. NO. 024-01-2026

DEMANDE À LA MRC DU ROCHER-PERCÉ POUR ADHÉSION PROGRAMME PEP DU MCC

CONSIDÉRANT l'abolition en 2024 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) dont bénéficiait la municipalité de Percé et ses citoyens pour la sauvegarde de ses immeubles patrimoniaux.

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2025 le ministère de la culture et des communications instaurait un autre programme avec les mêmes visées; le Programme d'Entente en Patrimoine (PEP)

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ce programme est réservée aux seules MRC du Québec

CONSIDÉRANT qu'un accès à certains volets du programme nous permettrait de soumettre plusieurs projets pouvant bénéficier d'une aide financière aux ouvrages de restauration qui nous incombent de manière pressante.

CONSIDÉRANT les demandes faites en ce sens par plusieurs citoyens et citoyennes de Percé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu à l'unanimité de demander à la MRC du Rocher Percé de s'inscrire dans les meilleurs délais au sous-volets 4.1 et 4.2 du programme d'entente en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications visant la préservation et restauration de biens patrimoniaux de propriété privée et publique classés, cités, inventoriés ou situés sur un site patrimonial cité.

RÉS. NO. 025-01-2026

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER : TOURISME VAL D'ESPOIR POUR LE PROJET FRED LA MARMOTTE OFFICIELLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Val d'Espoir a présenté une demande d'aide financière à la Ville en date du 30 décembre 2025 pour le projet Fred la Marmotte officielle du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière de 1 250 \$ à Tourisme Val d'Espoir pour le projet Fred la Marmotte officielle du Québec;

RÉS. NO. 026-01-2026

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE COMITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VAL D'ESPOIR

CONSIDÉRANT QUE le Comité du centre communautaire de Val d'Espoir a présenté une demande de soutien financier à la Ville en date du 05 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde un soutien financier au montant de cinq mille dollars (5 000\$) pour l'année 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 42 à 19 h 44

RÉS. NO. 027-01-2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 44 l'ordre du jour étant épuisé:

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance à 19 h 45



DANIEL LEBŒUF
MAIRE



CLAUDE PANNETON
GREFFIER PAR INTÉRIM

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



DANIEL LEBŒUF
MAIRE